

CLARTÉS

ET REFLETS DE LA VERRERIE DE PORTIEUX

SYNDICATS OUVRIERS :

Qu'en pense l'Eglise ?

Au catholicisme de persévérance, dans les questions libres, il y avait celle-ci :

« ES-CE QU'UN HOMME QUI N'EST PAS SYNDIQUER A-T'UN PÉCHÉ ». Sic.

Question qui reflète ce que l'enfant entend à la maison, et

comme le mois de mai fut marqué à la Verrerie par le vote de tous les ouvriers pour désigner leurs délégués du personnel et du comité d'entreprise, il peut être utile de savoir ce qu'en pense l'Eglise.

PENSÉE DES PAPES

LEON XIII

Dès 1891, dans sa célèbre encyclique sociale RERUM NOVARUM il reconnaît explicitement aux ouvriers le DROIT D'ASSOCIATION.

« L'expérience que fait l'Homme de l'exiguïté de ses forces l'engage et le pousse à s'adjoindre une coopération étrangère. C'est dans les Saintes Ecritures qu'on lit cette maxime : « Il vaut mieux que deux soient ensemble que d'être seuls, car alors ils tirent de l'avantage de leur société. Si l'un tombe, l'autre le soutient... Le frère qui est aidé par son frère est comme une ville forte ». De cette TENDANCE NATURELLE, comme d'un même germe, naissent la société civile d'abord, puis au sein même de celle-ci, d'autres sociétés aui, pour être restreintes et imparfaites, n'en sont pas moins des sociétés véritables ». (N° 37).

PIE XI

Reconnait la sagesse de son prédécesseur d'avoir encouragé ces « Associations, soit composées seulement d'ouvriers, soit réunissant à la fois ouvriers et patrons... Car, en plus d'un pays à cette époque, les pouvoirs publics, imbus de libéralisme, témoignaient peu de sympathie pour ces groupements ouvriers et même les combattaient ouvertement ». « Les directives si autorisées de Léon XIII eurent le grand mérite de briser ces oppositions et de désarmer ces défiances. Elles ont encore un plus beau titre de gloire, c'est d'avoir encouragé les travailleurs chrétiens dans la voie des organisations professionnelles, de leur avoir montré la marche à suivre et d'avoir entenu sur le chemin du devoir plus d'un ouvrier violemment tenté de donner son nom à ces organisations socialistes, qui se prétendaient éfrontément seule protectrice et unique secours des humbles et des opprimés ». (Quadragesimo anno, N° 32 à 34).

JEAN XXIII

Au sujet des syndicats ouvriers, le PAPE actuel dit ceci :

« Il convient que Notre pensée et Notre affection maternelle se tournent en premier lieu vers les ASSOCIATIONS INTERPROFESSIONNELLES et vers les SYNDICATS OUVRIERS aui se conforment aux principes de la doctrine chrétienne, en divers continents du monde.

« Nous savons au prix de quelles difficultés Nos très chers fils ont travaillé efficacement et continuent de le faire sans relâche, dans leur propre pays et sur le plan international, pour défendre les droits des travailleurs et améliorer leur sort matériel et moral ».

(Encyclique MATER ET MAGISTRA, N° 100)

PENSÉE DES EVEQUES DE FRANCE

« L'ouvrier ne peut, s'il est isolé, faire assurer à son travail la rétribution et la dignité indispensables. C'est pourquoi les Souverains Pontifes ont formellement encouragé les travailleurs à constituer des syndicats. « estimant les associations syndicales moralement nécessaires dans l'état actuel des choses ». IL Y A DONC LIEU, POUR LES TRAVAILLEURS CHRETIENS, D'APPARTENIR A UN SYNDICAT ».

(Directoire Pastoral en matière sociale, adopté par l'assemblée plénière de l'Episcopat de France - N° 167).

PRÉCISIONS DE MONSIEUR PUECH

Evêque de Carcassonne

(Après les conflits sociaux de Chabrière et de Quillan, en 1961)

PROMOTION OUVRIERE

« Cela ne signifie pas seulement être bien payé, bien nourri, bien logé. L'homme ne vit pas seulement de pain. S'il a des bras, l'ouvrier a aussi une intelligence, il a un cœur, et il veut QU'ON LE TRAITE TOUJOURS EN PERSONNE doué de raison et de liberté ».

SYNDICATS

« C'est pourquoi, à juste titre, il souhaite la sécurité de son emploi. Mesure-t-on à quel point un ouvrier peut se sentir démo-ralisé, quand il songe que, malgré les fatigues de son labeur quotidien, sa subsistance, celle de sa femme, celle de ses enfants, sont à la merci, non seulement d'un chômage total ou partiel, mais encore d'un incident qui peut provoquer son renvoi ? On trouve encore, hélas ! DES TRAVAILLEURS QUI N'OSENT PAS ADHÉRER A UN SYNDICAT : ils savent trop bien que ce serait le plus sûr moyen de perdre leur place. Et combien se sentent menacés, parce qu'ils ont eu le courage d'accepter un rôle de DÉ-LEGUE : bien que protégés par la loi, ils redoutent une malveillance qui peut trouver tant d'occasions de s'exercer, par exemple dans le contrôle des cadences ».

« Chacun pour soi, ce n'est pas une devise chrétienne. Même si l'on est personnellement satisfait de son sort, IL FAUT S'ENGAGER DANS LE SYNDICALISME ; IL FAUT Y MILITER, avec le souci permanent des valeurs morales et du bien commun de l'entreprise ou de la profession. Si des travailleurs se tiennent à l'écart des syndicats ou se désintéressent de leur fonctionnement, qu'ils ne se disent pas chrétiens ! »



JUIN EST REVENU

Et avec lui l'été qui permet l'évasion...
Sachons profiter de nos dimanches en attendant les vacances.
Pour remplir nos poumons d'air pur.
Les yeux de nos enfants de beauté infinie.
Le cœur de tous de la joie d'être ensemble.